

l'ignorance des faits, puisque depuis quinze jours déjà, des discussions inutiles et futiles ont eu lieu entre les deux parties, sans que le ministre et le premier ministre suppléant interviennent d'aucune façon. Il semble, monsieur l'Orateur, que les gens d'en face devraient prendre leurs responsabilités et régler cette question une fois pour toutes.

[Traduction]

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le député vient tout juste de faire deux déclarations qui ne concordent pas avec les faits. Il prétend que le ministre n'a pas pris ses responsabilités et que le gouvernement n'a pas manifesté d'intérêt dans cette affaire. Ces deux déclarations sont erronées. Le gouvernement prend ses responsabilités au sérieux et, en fait, j'ai tenu des pourparlers avec une des parties. Mes représentants officiels se sont entretenus avec la partie adverse, et j'ai offert de la rencontrer. Je serais très heureux d'avoir l'occasion de le faire. Donc, dire que le gouvernement ne prend pas ses responsabilités sérieusement, est absolument faux et il est nécessaire de mettre les choses au point.

L'hon. M. Ricard: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je ne vois aucune question de privilège dans ces propos du ministre du Travail.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis d'accord avec le député de Saint-Hyacinthe-Bagot.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire. Votre Honneur doit assez bien connaître les dispositions de l'article 26 du Règlement pour les citer par cœur. Et puisque les députés les connaissent sans doute maintenant, je ne les répéterai pas aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, parfois, il est manifeste que la question soulevée aux termes de l'article 26 du Règlement doit être discutée par la Chambre. Tout simplement, la gravité des faits dans la région de Montréal et de leurs répercussions dans le pays n'en fait-elle pas le genre de situation que l'article 26 du Règlement...

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. Si cela peut aider, permettez-moi de préciser que le gouvernement voit d'un bon œil l'idée d'un débat à ce sujet.

M. l'Orateur: Le ministre aura l'occasion de le signaler quand j'aurai entendu les remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre.

[L'hon. M. Ricard.]

M. Knowles: Je les avais presque terminées, monsieur l'Orateur. J'ajouterais seulement que puisque le ministre du Travail est déjà intervenu, le débat pourrait fort bien continuer. Je crois qu'il s'agit du genre de situation que vise l'article 26 du Règlement.

M. l'Orateur: Nous pourrions abréger le débat. Le député de Saint-Hyacinthe-Bagot...

[Français]

L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) a eu l'amabilité de me donner un préavis de cette motion. J'ai eu l'occasion de l'étudier, de prendre connaissance des circonstances auxquelles il fait allusion. La seule difficulté qui se présentait et qui subsiste encore, c'est que, d'après les renseignements que j'ai obtenus ce matin, avant de me rendre à la Chambre, ce litige est présentement, dans une certaine mesure et d'une certaine façon, devant les tribunaux, par suite d'une demande d'injonction qui a été faite ce matin. Cela a suscité une certaine difficulté.

Je comprends parfaitement qu'il doit y avoir une distinction entre une injonction et les procédures qui sont prises normalement, en vertu de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, mais je crois que malgré cette difficulté, en vue des circonstances particulières que l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot a signalées à l'attention de la Chambre, je dois répondre dans l'affirmative à la question de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et recevoir la motion.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire d'autres remarques que celles que j'ai déjà faites. Je voudrais remercier...

M. l'Orateur: L'honorable député devra maintenant proposer sa motion.

[Traduction]

Nous essaierons d'aider le député dans quelques instants. Le représentant de Saint-Hyacinthe-Bagot, appuyé par le député d'Ontario, propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Toutes ces crises, monsieur l'Orateur, surviennent à cause de l'incompétence du gouvernement pour qui ses devoirs sont un sujet d'hilarité. Il faudra qu'il prenne ses responsabilités plus au sérieux.